

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00066

Numéro SIREN : 498 364 967

Nom ou dénomination : A 2 PAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001074

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A-SD 2024

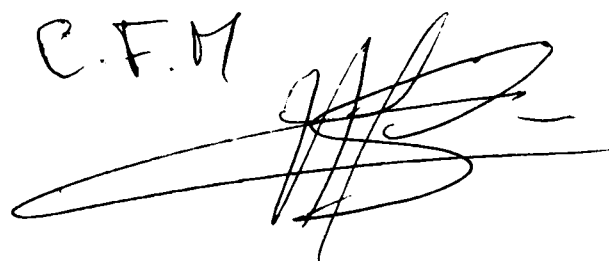
cerfa

N° 15948 - 04

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

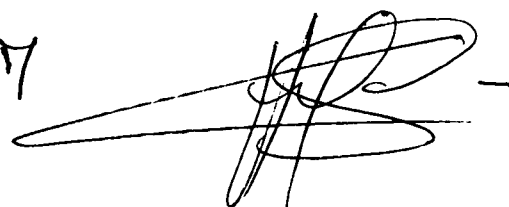
Désignation de l'entreprise [A 2 PAS - SIREN : 498364967]						Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent []			
						Exercice N clos le [31/12/2022]			
ACTIF									
						Brut 1			
						Amortissements-Provisions 2			
						Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010		012	
	Immobilisations incorporelles - Autres					014		016	
	Immobilisations corporelles					028		030	
	Immobilisations financières (1)					040		042	
	TOTAL I (5)					044		048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050		052	
	Stocks marchandises					060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes					064		066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068		070	
	Créances autres (3)					072		074	
	Valeurs mobilières de placement					080		082	
	Disponibilités					084		086	
	Charges constatées d'avance					092		094	
TOTAL II					096		098		
TOTAL GENERAL (I + II)						110	0	112	0
PASSIF									
						Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120		0
	Ecart de réévaluation						124		
	Réserve légale						128		
	Réserves réglementées						130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)					131		132	
	Report à nouveau						134		
	Résultat de l'exercice						136		
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
	TOTAL I						142		0
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés						166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169		172	
	Comptes courants d'associés						173		
	Autres dettes						175		
	Produits constatés d'avance						174		
TOTAL III						176			
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180		0	
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

C.F.M.



Désignation de l'entreprise A 2 PAS - SIREN : 498364967										☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022				
										209	210	0		
Ventes de marchandises										dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
Production vendue biens										217	218			
Production vendue services											222			
Production stockée											224			
Production immobilisée											226			
Subventions d'exploitation reçues											230			
Autres produits										Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	0	
											234			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											236			
Variation de stock (marchandises)											238			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)											240			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)											242			
Autres charges externes										dont crédit-bail mobilier			244	
										immobilier			246	
Impôts, taxes et versements assimilés										(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	244	
Rémunérations du personnel											250			
Charges sociales											252			
Dotations aux amortissements										dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	254	
Dotations aux provisions											256			
Autres charges										Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	262	
										Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260		
										Total des charges d'exploitation (II)		264	0	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)											270	0		
Produits financiers										(III)		280		
Produits exceptionnels										(IV)		290		
Charges financières										(V)		294		
Charges exceptionnelles										Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300
										Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348	
Impôts sur les bénéfices										(VII)		306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)											310	0		
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	0	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles											316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles											318			
Provisions non déductibles											322			
Impôts et taxes non déductibles											324			
Divers et intérêts excédentaires										247		330		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC										248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier										(Part de loyers de réintégration)		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
Entreprise nouvelle										986		342		
Reprise d'entreprise en difficulté										981				
Zone restruct. défense										127				
Bassins d'emploi à redynamiser										991				
ZFANG 44 quaterdecies										345				
Bassins urbains à dynamiser - BUD										992				
Créance report en arrière du déficit											346		350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)											655			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)											643			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)											645			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)											647			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)											648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)											641			
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)											990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)											649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	0	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)											356			
Déficits antérieurs reportables													360	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372

C.F.M.



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

A 2 PAS

Au Capital de 8 000 EUROS

Siège Social : 09 GRANDE RUE

55260 NICEY SUR AIRE

RCS 498 364 967

EXERCICE 2022

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

14 MAI 2024

55000 BAR LE DUC

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt trois et le 30 Juin , les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue ordinairement au siège de celle-ci sur convocation verbale, qui leur a été faite par le gérant le 12 Juin . Tous ayant promis d'être présents ou représentés.

il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des associés en entrant en séance.

Sont présents :

- Mme FLOHIC Marina 40 Parts

- Mme EL GOUCH Fadma 40 Parts

Formant ainsi l'intégralité du capital social, soit 80 parts de 100 Euros chacune.

Mr FLOHIC Marina est désignée comme Président de cette assemblée.
Mme EL GOUCH Fadma comme Secrétaire.

L'assemblée générale est donc en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle alors que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice Clos au 31 Décembre 2022 .

2- Quitus au gérant

3- Affectation du résultat

4- Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

5- Délégation des pouvoirs.

Le président rappelle à l'assemblée générale que le texte des résolutions ainsi que les rapports et les comptes annuels ont été remis aux associés lors de leur convocation et que l'inventaire est tenu à leur disposition au siège de la société depuis cette date.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, ayant entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les Comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations de l'exercice telles qu'elles ressortent desdits comptes.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne au gérant quitus plein et entier pour sa gestion.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide, sur proposition de la gérance, d'affecter le résultat de l'exercice, soit un Zéro Euros, au compte « report à nouveau »

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés, ayant pris connaissances du rapport spécial établi en conformité des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, en approuvent les termes sans restrictions, ni réserves.

Cette résolution, mise à voix , est adoptée à l'unanimité.

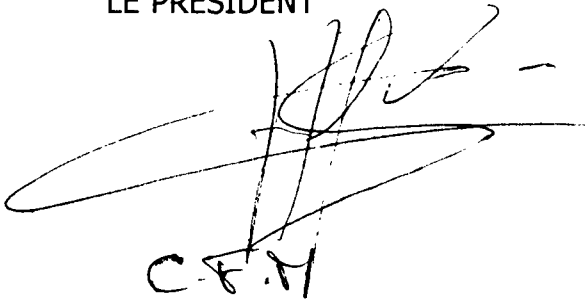
CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie du présent Procès-verbal, ou de son extrait pour accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

LE PRÉSIDENT



C.F.M

LE SECRÉTAIRE

E.F



**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A 2 PAS**

**Au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 09 GRANDE RUE
55260 NICEY SUR AIRE**

RCS 498 364 967

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**RAPPORT DE LA GÉRANCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 Juin 2023**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par l'Article 36 du Décret du 23 Mars 1967 vous ont été adressés et tenus à votre disposition au siège social de la société dans les délais légaux.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

La société est toujours sans activité. Et les comptes sociaux présentent des soldes Néants.

Nous vous signalons que ces comptes ont été établis selon les même formes et les méthodes en vigueur.

PRISE DE PARTICIPATION

En application des dispositions de l'Article 356 de la Loi du 24 Juillet 1966, nous vous informons que la société n'a acquis, au cours de l'exercice, aucune participation dans le capital d'une autre société ayant son siège en France

REMUNERATIONS DU GERANT

Au cours de cet exercice, le Gérant n'a reçu aucune rémunération pour son mandat social.

RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DES ASSOCIES

Les résolutions que nous soumettons à votre agrément sont les suivantes :

1- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

2- Quitus au Gérant et rémunération

3- Approbation des conventions visées aux Articles 50 et suivants de la Loi du 24/07/1966

4- Affectation du résultat de l'exercice

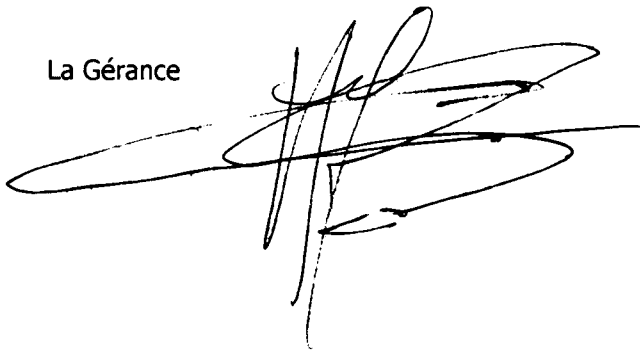
5- Délégation des pouvoirs

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez nécessaires.

Nous souhaitons que ces diverses propositions rencontreront votre approbation et vous invitons à voter le texte des résolutions qui vont vous être soumises.

le 30 Mai 2023

La Gérance



C.F. 17